

Procès-Verbal du Comité syndical Séance du 10 mars 2026

Sous la Présidence de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH, Présidente,

Etaient présents : M. Jean-Claude BERRON, Mme Valérie DA SILVA ADRIANO, M. Christian DORSCHNER, M. Patrick MICHEL, Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Marc SENE.

Avaient donné pouvoir : Mme Naïla HENNARD à M. Christian DORSCHNER, Mme Evelyne ISINGER à Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH.

Etaient représentés : Mme Michèle ESCHLMANN par Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Philippe MEYER par M. Jean-Claude BUFFA.

Était excusé : M. Michel ANDREU-SANCHEZ.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM SCHAICH, Michèle FORTIER, M. Vianney MULLER, Mme Laurence SCHLOSSER.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 10 mars 2026 à 17h30, dans les locaux du musée sur convocation de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH en date du 26 février 2026.

La Présidente ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

La Présidente rappelle les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 25 novembre 2025

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 novembre 2025.

2. Affaires générales

a. Rapport d'activités

51 929 visiteurs ont été accueillis au cours de l'année 2025. Si une baisse de 1% est à déplorer par rapport à l'année précédente, elle se place dans le Top 4 en matière de fréquentation depuis 2014. Il est également important de souligner l'évolution positive du visitorat étranger, avec des hausses parfois impressionnantes : + 42 % pour la Scandinavie, + 59 % pour le Royaume Uni, + 66 % pour l'Espagne. La hausse de la part des groupes est également à mentionner (+ 5,8 %), notamment grâce à la hausse massive des scolaires (+ 28,48 %)

Quatre expositions temporaires ont rythmé l'année : *Mossi, un vase, des savoir-faire*, exposition de photographies de Karine Faby présentant les différentes étapes de fabrication de cette pièce emblématique a lancé la saison et s'est prolongée jusqu'aux Journées européennes des Métiers d'Art ; *Faisons la lumière sur le verre*, organisée dans le cadre de l'*Alsascience* à Wingen-sur-Moder, a offert une approche plus scientifique et une ouverture vers de nouvelles thématiques ; l'exposition estivale, *René Lalique, architecte et décorateur* a permis de changer d'échelle après les bijoux mis en valeur l'année précédente, mais aussi de mettre en valeur des œuvres des collections jamais exposées, tout en commémorant le centenaire de l'Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925 ; *Happy Cristal* a clos l'année en proposant un *Duel de Noël*, mettant en regard un Noël scandinave et un Noël américain, revisités avec les pièces en cristal Lalique. Le musée a par ailleurs bénéficié d'une belle visibilité à l'occasion des prêts consentis pour des expositions temporaires, en particulier *Designing Jewels* à l'Ecole Van Cleef de Hong Kong.

Comme chaque année, le musée a participé à des événements nationaux - Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins, Journées européennes du Patrimoine... - mais d'autres plus spécifiques ont également été programmés : *C'est tout verre* le premier week-end de février, pour lancer la saison et redécouvrir, de façon ludique et en famille, le musée ; *Vive les Vacances* initie les vacances d'été et pour l'occasion Wingen-sur-Moder devient Wingen-sur-Mer. L'*Alsascience*, fruit d'un partenariat avec le Jardin des Sciences, a, quant à elle permis un beau partenariat avec l'Université et d'attirer de nouveaux visiteurs. Enfin, *Eveil des sens*, moment de sensibilisation aux handicaps, demeure un moment fort de la programmation.

En termes de gestion, le budget 2025 a été maîtrisé, avec un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de 98,13%. Le reversement du budget annexe pour la prise en charge des frais de fonctionnement a été supérieur de 21 642,23 € par rapport aux prévisions. Une démarche pro-active concernant le mécénat a été mise en place.

Si elle réalise toujours des résultats bien supérieurs à la plupart des boutiques de musées, la boutique du musée Lalique continue de subir l'impact de l'ouverture de celle du château Hochberg. Un important travail de diversification a été réalisé, mais, malgré l'attrait des produits et les bonnes ventes, le chiffre d'affaires est loin d'être à la hauteur des attentes.

Un travail de fond est poursuivi en termes de communication et de mise en tourisme afin d'ancrer toujours plus le musée dans le paysage régional et le faire rayonner au niveau national et international. Le recours à une agence de relations presse a permis d'avoir de belles retombées.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Le musée a poursuivi la démarche RSO initiée en 2024. Grâce à une adaptation des installations, la consommation énergétique est en baisse de 12,39 % entre 2014 et 2025.

L'année 2025 a permis aux agents du musée de bénéficier de plusieurs nouveautés. Le RIFSEEP refondu, conforme à la législation et adapté aux réalités du travail au musée, a été mis en place au 1^{er} décembre. L'adhésion commune au CNAS et au GAS 67, au dernier trimestre a réjoui le personnel pour les multiples avantages proposés par ces groupements d'action sociale.

La Présidente soumet le rapport d'activités 2025 à l'avis de l'Assemblée.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2025.

3. Finances

a. Adoption des comptes de gestion

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur pour l'année 2025,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Compte tenu de l'indisponibilité prolongée des applications de la DGFIP, les comptes de gestion définitifs ne sont pas disponibles à ce jour. La présente délibération est présentée sur la base des comptes de gestion provisoires, en accord avec le comptable du SGC de Sarre-Union, qui s'est assuré préalablement de la concordance de nos comptes respectifs. L'édition des comptes de gestion définitifs, qui comportera des montants identiques aux comptes de gestion provisoires, sera transmise dès que possible au contrôle de légalité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les comptes de gestion provisoires du budget principal et du budget annexe Boutique du Receveur pour l'exercice 2025 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2025.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

b. Adoption des comptes administratifs

Pour l'exercice 2025, le compte administratif présente, pour le budget principal, en fonctionnement, des dépenses à hauteur de 1 836 870,23 € et des recettes à hauteur de 1 846 870,23 €, ce montant tenant compte des écritures de rattachement. En investissement, les dépenses se sont élevées à 351 427,97 € et les recettes à 320 155,57 €, sachant que les subventions relatives au petit équipement et à l'exposition temporaire sont versées en année N+1. Concernant le budget annexe Boutique, le compte administratif 2025 présente des dépenses de fonctionnement à hauteur de 376 489,37 € et des recettes à hauteur de 328 507,64 €.

Budget principal

Malgré une situation économique difficile, on peut considérer que le budget a été relativement bien maîtrisé. Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 34 929,77 € par rapport à ce qui était prévu au Budget 2025 soit un taux d'exécution de 98,13 %.

Le résultat de l'exercice est excédentaire à hauteur de 10 000,00 €. Celui-ci s'explique par le don d'un collectionneur qui a souhaité contribuer à l'équilibre du budget de fonctionnement 2026. Pour des raisons fiscales, il a effectué le don fin 2025.

Soulignons que les recettes de billetterie et les remboursements de rémunération pour maladie et temps partiel thérapeutique du personnel ont été supérieurs aux prévisions budgétaires initiales, respectivement à hauteur de 2 513,01 € et 3 915,78 €. Le reversement du budget annexe Boutique pour la prise en charge des frais de fonctionnement a été revu à la hausse de 21 642,23 € soit au total 196 642,23 €. Malgré des recettes en baisse à la Boutique, cette opération s'est avérée nécessaire pour maintenir l'équilibre dépenses / recettes du budget de fonctionnement puisque comme évoqué précédemment les crédits prévus pour le mécénat n'ont pas été perçus en totalité et ce,

Le solde des opérations réalisées fait ressortir un déficit de fonctionnement de 206 345,62 € pour l'année 2025 (hors écritures de rattachement).

Selon les statuts, la contribution statutaire 2025 s'élève à 529 354,33 € pour la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Tenant compte des acomptes respectifs de 423 548,00 € et 430 000,00 €, les soldes se présentent comme suit :

- Région Grand Est : 105 806,33 € (écriture de rattachement),
- Collectivité européenne d'Alsace : 99 354,33 € (écriture de rattachement).

Une troisième écriture de rattachement a été réalisée pour un versement de l'assurance statutaire Relyens pour 1 184,96 €.

En matière d'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 31 272,40 € en raison de dépenses imprévues tels que le remplacement d'un compresseur sur le système de chauffage / ventilation et la nécessité d'acquérir des pattes de sécurité pour les œuvres présentées dans l'exposition temporaire. Le résultat de clôture reste néanmoins excédentaire à hauteur de 429 583,97 €. Soulignons un don de l'AML pour l'acquisition d'éléments de la fontaine *Pigeons* s'élevant à 8 000 €. Le lancement de la politique de mécénat a permis l'encaissement de 650 €.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Budget Boutique

Le budget annexe Boutique, présente quant à lui, un résultat de l'exercice déficitaire à hauteur de 47 981,73 € pour l'année 2025. Celui-ci tient compte de l'augmentation du montant du reversement au budget principal des frais de fonctionnement pour + 21 642,26 € soit au total 196 642,23 € et par la baisse des ventes de 14,5 % par rapport à 2024. Ce recul inquiétant s'explique par l'ouverture, le 4 octobre 2023, d'une boutique Lalique aux abords du château Hochberg.

Le résultat de clôture reste cependant excédentaire à hauteur de 380 791,28 €.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 16 décembre 2024 approuvant les budgets primitifs 2025,

Vu les décisions modificatives prises lors des Comités syndicaux des 31 mars et 25 novembre 2025,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Considérant que pour se faire, le 1^{er} Vice-Président remplace la Présidente,

Considérant que le compte de gestion provisoire fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité moins une abstention, les comptes administratifs de l'exercice 2025 arrêtés comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Budget principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	460 856,37	0,00	460 856,37
Opérations de l'exercice (hors écritures de rattachement)	1 836 870,23	1 640 524,61	351 427,97	320 155,57	2 188 298,20	1 960 680,18
TOTAUX	1 836 870,23	1 640 524,61	351 427,97	781 011,94	2 188 298,20	2 421 536,55
Solde des opérations comptabilisées	206 345,62	0,00	0,00	0,00	206 345,62	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	206 345,62	0,00	0,00	0,00	206 345,62
Résultats de l'exercice	0,00	10 000,00	31 272,40	0,00	31 272,40	10 000,00
Résultat de clôture	0,00	10 000,00	0,00	429 583,97	0,00	439 583,97

Budget Boutique :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	428 773,01	0,00	0,00	0,00	428 773,01
Opérations de l'exercice	376 489,37	328 507,64	0,00	0,00	376 489,37	328 507,64
TOTAUX	376 489,37	757 280,65	0,00	0,00	376 489,37	757 280,65
Résultat de l'exercice	47 981,73	0,00	0,00	0,00	47 981,73	0,00
Résultats de clôture	0,00	380 791,28	0,00	0,00	0,00	380 791,28

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

c. Affectation des résultats

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57 et en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- ✓ soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- ✓ soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N – 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Considérant les éléments suivants :

✓ Budget Principal :

Fonctionnement :

Solde des opérations comptabilisées (1 640 524,61-1 836 870,23 –)	- 206 345,62
Résultat antérieur reporté	+ 0,00
Produits constatés d'avance	+ 206 345,62
Résultat de l'exercice	+ 10 000,00

Investissement

Solde d'exécution de l'exercice (320 155,57 – 351 427,97)	- 31 272,40
Résultat antérieur reporté	+ 460 856,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 429 583,97

✓ Budget Boutique :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice (328 507,64 – 376 489,37)	- 47 981,73
Excédent de fonctionnement reporté	+ 428 773,01
Résultat de fonctionnement à reporter	+ 380 791,28

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats cumulés comme suit :

✓ Budget Principal :

001 :	+ 429 583,97
002 :	+ 10 000,00

✓ Budget Boutique :

002 :	+ 380 791,28
-------	--------------

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

d. Décision budgétaire modificative

Le budget 2026 ayant été voté le 25 novembre 2025, la décision budgétaire modificative a pour but d'intégrer les résultats de l'exercice 2025.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical en date du 25 novembre 2025 qui approuve le budget principal et le budget annexe Boutique de l'exercice 2026,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal

Fonctionnement :

Recettes :	002	020	+ 10 000,00
Dépenses :	6288	020	+ 10 000,00

Investissement :

Recettes :	001	020	+ 429 583,97
------------	-----	-----	--------------

Budget annexe

Fonctionnement

Recettes :	002	+ 380 791,28
Dépenses :	607	+ 380 791,28

e. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs pour l'année 2026 selon les tableaux joints en annexe,
- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical,
- ✓ d'autoriser un achat TTC sans marge à la boutique pour les achats collectifs de l'équipe du musée dans le cadre d'un événement concernant un collègue.

4. Divers

a. Actualité du musée

Happy cristal - Duel de Noël a connu une baisse de fréquentation. Sur sa période d'ouverture, l'évènement a accueilli 585 visiteurs, venus exclusivement pour cette exposition contre 631 en 2024. Il faut cependant noter qu'en 2024, l'exposition était ouverte au public deux jours de plus qu'en 2025. Au mois de décembre, le chiffre d'affaires de la Boutique s'est élevé à 39 735,13 € contre 55 691,85 € en 2024 pour la même période, soit une baisse de 28,70 %.

Le musée Lalique est traditionnellement fermé en janvier. Cette période a permis la réalisation des travaux de maintenance – électricité, chauffage, installation de nouveaux éclairages leds... ainsi que les contrôles réglementaires et l'opération de ménage approfondie.

En complément des interventions d'entreprises extérieures, les agents d'accueil ont effectué l'inventaire de la Boutique et l'ont réagencée dans la perspective de la réouverture. Au niveau administratif, Marie Dorschner a été accueillie pour remplacer Isabelle Bauer qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle réalisera les tâches administratives et financières. Elle bénéficie d'un tuilage de 2 mois. Le travail s'est articulé essentiellement autour de la clôture des exercices budgétaires 2025, des déclarations annuelles et de la mise en place des nouveaux tarifs de Billetterie. Le plan de communication de l'année 2026 a été travaillé et une exposition *Une idée de paradis*, en partenariat avec le FRAC Alsace, a été installée, permettant de découvrir une sélection de leurs œuvres, en résonance avec un choix de pièces conservées au Musée. Pendant cette période, l'équipe de conservation s'est, quant, à elle attachée au renouvellement des œuvres exposées et au nettoyage des vitrines.

La réouverture a eu lieu le 1^{er} février 2026. Les 7 et 8 février, se déroulait *C'est tout verre*, week-end familial et festif, riche en animations, 597 visiteurs ont été accueillis et ont profité de cet évènement.

Les animations des vacances scolaires, du samedi 14 au 26 février, ont aussi connu un beau succès. 34 enfants ont participé aux ateliers *Z'animousses* et *Transparence !* pour les 8 – 14 ans et 17 enfants ont suivi la visite contée *Datura* pour les 3 – 7 ans.

Pour la période du 1^{er} janvier au 4 mars 2026, le chiffre d'affaires de la boutique, s'élève à 83 891,55 € contre 24 609,65 € en 2025. On note une belle progression en raison de la vente d'un guéridon *Soudan* à un collectionneur.

Au cours de cette nouvelle année, les visiteurs pourront tout particulièrement profiter :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Du 1 ^{er} février au 29 mars | Exposition en partenariat avec le FRAC ALSACE – Présentation d'œuvres du FRAC Alsace qui viendront dialoguer avec les bijoux ou les créations verrières de René Lalique et de ses successeurs. |
| Du 3 avril au 17 mai | <i>Mossi, un vase, des savoir-faire</i> - Découvrez les différentes étapes de fabrication du vase <i>Mossi</i> au travers des images prises à la manufacture Lalique par Karine Faby, un des Meilleurs Ouvriers de France 2023 en photographie industrielle. |

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

11 et 12 avril	<i>Journées européennes des métiers d'art</i> - Mise en valeur des savoir-faire Lalique grâce à des démonstrations.
23 mai 2026	<i>Nuit européenne des musées.</i>
Du 12 juin au 1 ^{er} novembre	Exposition <i>Cristallisation</i> , en partenariat avec Lalique Art - Lalique collabore chaque année avec des artistes ou des fondations pour leur donner la chance de donner une vie à leurs œuvres sous une autre forme. Venez découvrir comment la vision d'architectes tels que Zaha Hadid ou Rudy Ricciotti ou encore d'artistes comme James Turrell ou Nic Fiddian Green s'exprime dans le cristal.
4 et 5 juillet	<i>Vive les vacances</i> - Week-end d'animations avec les <i>Etoiles Terrestres</i> .
19 et 20 septembre	<i>Journées européennes du patrimoine.</i>
Octobre	<i>Eveil des sens au musée Lalique</i> - Evènement en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord et d'autres sites culturels pour valoriser l'accessibilité.
Décembre	<i>Happy cristal</i> - Exposition de Noël.

b. Autres informations

Parmi les autres points évoqués :

- La décision de la Scop Resto du Baggersee d'arrêter la gérance du Bistrot du Musée et la nécessité de relancer une consultation.
- Le Pass Patrimoine qu'est en train de lancer la Fondation du Patrimoine.
- Le projet de la SAAMS d'organiser un prix de soutien à la jeune création verrière dans le cadre duquel les créations des lauréats pourraient être exposées au musée.
- Les relations avec Lalique SA, en particulier par rapport à la boutique – concurrence déloyale.
- Le passage de la commission de sécurité qui a rappelé l'interdiction de stockage dans les espaces de passages ou locaux type CTA – mais le musée ne dispose pas à ce jour d'espaces suffisants pour respecter ces impératifs.

La Présidente



Le Secrétaire de séance



Les membres du Comité syndical